

Le parc a de l'énergie !

La lettre d'information du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
pour le programme européen « Mountain RES-RUE »
Octobre 2009

Bilan énergétique simplifié du territoire

Le programme européen "Rationalisation de l'usage de l'énergie et développement des énergies renouvelables en zones rurales de montagne" dans lequel s'est inscrit le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a d'ores et déjà fourni plusieurs clés de lecture concernant les enjeux énergétiques du territoire. A ce titre un bilan énergétique simplifié du territoire a été réalisé à partir de :

- données nationales sur les consommations, pondérées compte tenu des spécificités du territoire (plus d'agriculture et d'habitat dispersé que la moyenne nationale, moins d'industries)
- données locales sur les installations productrices d'énergie renouvelable. Leur collecte a mobilisé les partenaires du Parc tels que Polénergie, Fibois et Valorisation du patrimoine hydraulique.

Le bilan énergétique simplifié fait ressortir que le territoire consomme plus de 176 000

tonnes équivalent pétrole. Les secteurs les plus consommateurs sont l'habitat (résidentiel et tertiaire) et les transports (cf. graph. 1).

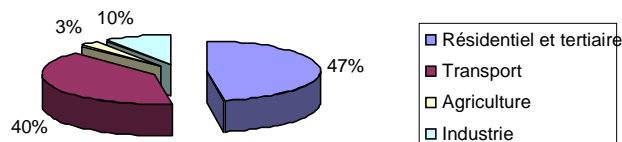
Le territoire (habitants, entreprises, collectivités,...) produit localement 60% de l'énergie qu'il consomme. Avec cette première approche, il apparaît que le territoire produit :

- 2 fois plus d'électricité renouvelable qu'il n'en consomme,
- 2 fois moins d'énergie thermique que ce dont il a besoin
- quasi aucun carburant renouvelable.

(cf. graph. 2)

- L'électricité renouvelable produite sur le territoire provient essentiellement de l'énergie hydraulique, dont 13% issue des micro-centrales installées sur les cours d'eau. Vient ensuite le bois énergie individuel, autrement nommé bois-bûche (cf. graph. 3)

Graph. 1: Consommation énergétique du territoire par secteur



Source: Projet européen Mountain RES-RUE

Le parc a de l'énergie !

Ces données sont à positionner dans le contexte réglementaire national:

La Communauté Européenne a assigné à la France 3 objectifs à l'horizon 2020:

- Réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre (référentiel 1990)
- Réduire de 20% ses consommations d'énergie
- Augmenter à 23% la part des énergies renouvelables dans la production globale d'énergie française

Ainsi à partir de ces objectifs et des 1^{ères} données locales, plusieurs questions stratégiques émergent en vue de la prochaine charte du Parc:

- Comment conduire l'ensemble des acteurs qui composent son territoire vers une mobilisation massive pour relever le défi de -20% de consommation?
- Quels objectifs fixer au territoire pour participer à l'effort national de 23% d'énergies renouvelables? Tendre vers un territoire 100% énergies renouvelables? Construire des partenariats de solidarité ville-campagne en vue de valoriser les ressources énergétiques locales,

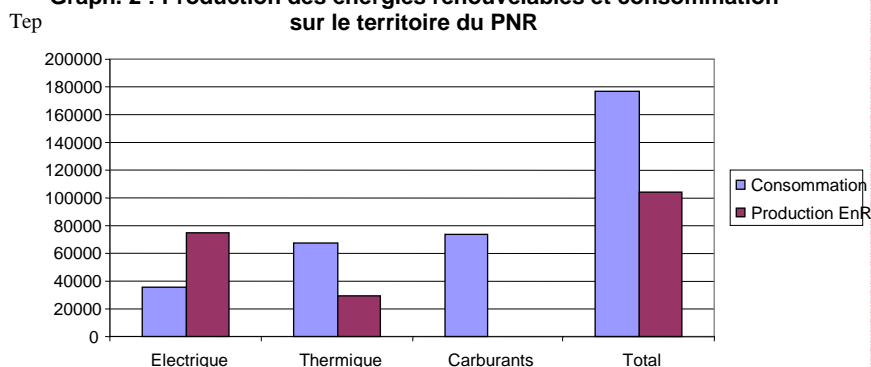
supportés par les territoires urbains?

- Comment intégrer entièrement les énergies renouvelables dans la vie du territoire (maintien de la richesse, création de lien social,...)?

L'étape suivante est la réalisation d'un bilan partagé des émissions de gaz à effet de serre du territoire pour connaître les secteurs impactant le plus

fortement sur les changements climatiques en cours.

Graph. 2 : Production des énergies renouvelables et consommation sur le territoire du PNR



Graph. 3 : Energies renouvelables produites ou consommées sur le PNR

